

3. a) On prévoit un calendrier normal de six voyages par année dans tout le pays pour ramasser et retourner les œuvres d'art et les objets ouverts.

b) Les frais d'exploitation par voyage aller-retour (véhicules et chauffeurs) sont les suivants: région du Pacifique—\$4,500; région des Prairies—\$2,500; Ontario—\$500; Québec—\$600; région des provinces de l'Atlantique—\$1,200.

Dans nombre de cas, il sera possible de faire coïncider le ramassage d'objets ouverts destinés à l'Institut canadien de restauration avec l'organisation d'une exposition pour l'un des musées nationaux, de sorte que l'Institut canadien de restauration n'aura pas alors à en assumer seul le coût. Dans ces conditions, on estime que les coûts annuels de transport seront de l'ordre de \$25,000.

c) Le musée ou la galerie ayant fait la demande de service n'assumera aucune part des frais de transport.

	Montant
4. a) Muséobus	\$351,700
Organisation d'exposition (conception et installation)	\$415,000
b) Dépenses d'exploitation pour l'AF 1977-1978:	
1) Exploitation et entretien	\$231,065
2) Salaires	\$212,493

LA TAXE DE VENTE—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Question n° 256—M. Herbert:

1. Depuis le début en 1977, quelle est la différence estimative entre le montant que les provinces ont payé en taxes de vente fédérales sur leurs achats et le montant versé par le gouvernement en taxes de vente sur les marchandises qu'il achète de certaines provinces?

2. a) Quelles provinces ne participent pas au programme, b) quel est le montant approximatif en taxes de vente fédérale que ces provinces auraient payé sur leurs achats si elles avaient participé au programme?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Les données ne sont pas disponibles. 2. a) Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie britannique. b) Les données ne sont pas disponibles.

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question n° 326—M. Herbert:

Combien a) d'employés permanents, b) d'autres employés étaient sur la liste de paye de Eldorado Nucléaire Limitée et de ses filiales, le 31 mars 1979?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): a) 1,602, b) 41.

L'HÔPITAL COLONEL BELCHER—CALGARY

Question n° 374—M. Herbert:

1. A l'heure actuelle, combien de lits compte l'hôpital Colonel Belcher de Calgary?

2. Combien de lits sont occupés par des anciens combattants qui sont acceptés comme étant à la charge du gouvernement?

3. Quel est le prix quotidien imposé pour chaque patient?

4. Certains lits sont-ils occupés par des patients qui sont considérés comme étant à la charge du gouvernement provincial et, le cas échéant, combien et quelle est la contribution quotidienne du gouvernement provincial à l'égard des soins?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. L'Hôpital Colonel Belcher a été cédé à d'autres autorités le 1^{er} avril 1980. L'hôpital comptait 323 lits avant la cession.

2. Il y en avait 12 au 17 avril 1980.

3. Environ \$140.

4. Oui—environ 250—le prix quotidien est de \$142 pour les soins actifs, \$65 pour les soins chroniques et \$48.75 pour les soins en hébergement.

LE FOYER DES ANCIENS COMBATTANTS D'EDMONTON

Question n° 376—M. Herbert:

1. Combien d'employés a) permanents, b) engagés pour une période déterminée, c) temporaires sont présentement à l'emploi du Foyer des anciens combattants d'Edmonton?

2. Ces chiffres ont-ils changé depuis le 31 mars 1979?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): A compter du 31 décembre 1979;

1. a) 100. b) Néant. c) Néant. Le Foyer des anciens combattants d'Edmonton a été transféré à la province d'Alberta le 31 décembre 1979.

2. Le 31 mars 1980 il y en avait a) 93; b) 7; c) 4.

FINANCES—LES RELATIONS PUBLIQUES

Question n° 624—M. Howie:

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Finances?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 9 employés.

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LTÉE

Question n° 709—M. Clarke:

1. Au sujet des notes 1 et 2a) jointes aux états financiers de l'Administration de pilotage des grands Lacs, Ltée qui figurent à la page 120 du Volume III des Comptes publics du Canada 1978-1979, maintenant que l'Administration possède une expérience de huit ans, quand envisage-t-elle son autofinancement?

2. Au sujet du capital d'apport, quelles dispositions ont été arrêtées pour que l'Administration rembourse le gouvernement?

3. Au sujet du déficit de l'Administration financé par le gouvernement, des dispositions ont-elles été prises pour que l'Administration puisse le combler elle-même lorsqu'elle pourra assurer son autofinancement et, le cas échéant, lesquelles?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. L'Administration de pilotage des Grands Lacs a rendu au gouvernement la totalité de ses crédits des années 1978-79 et 1979-80. L'Administration n'a obtenu aucun crédit pour l'année 1980-1981 et prévoit s'autofinancer.

2. Aucune. 3. Aucune.